Liste des emplacements réservés pour voirie et équipements, installations d'intérêt général et espaces verts (article L.123.1.5.8° du code de l'urbanisme)

N° d'ordre	Désignation	Bénéficiaire	Superficie	Plan
ER1	Aménagement d'un chemin	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 210 m environ Largeur : 5 m environ	1/2.500
ER2	Aménagement d'un chemin	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 220 m environ Largeur : 3 m environ	1/2.500
ER3	Aménagement d'un trottoir ou d'un cheminement piéton	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : Largeur :	1/2.500
ER4	Aménagement d'un trottoir ou d'un cheminement piéton	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 140 m environ Largeur : 3 m environ	1/2.500
ER5	Aménagement d'une voie et d'un pont	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 15 m environ Largeur : 8 m environ	1/2.500
ER6	Aménagement de voirie	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 70 m environ Largeur : 3 m environ	1/2.500
ER7	Aménagement d'un trottoir	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 220 m environ Largeur : 3 m environ	1/2.500
ER8	Aménagement d'une voie	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 70 m environ Largeur : 8 m environ	1/2.500
ER9	Aménagement d'un darrefour	Commune de Verrens-Arvey	Superficie : 250 m² environ	1/2.500
ER10	Aménagement de voirie	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 30 m environ Largeur : 8 m environ	1/2.500
ER11	Aménagement d'un chemin	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 320 m environ Largeur : 5 m environ	1/2.500
ER12	Aménagement d'un chemin	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 175 m environ Largeur : 5 m environ	1/2.500
ER13	Création d'un espace de collecte des eaux pluviales	Commune de Verrens-Arvey	Superficie : 285 m² environ	1/2.500
ER14	Aménagement paysager en entrée de hameau	Commune de Verrens-Arvey	Superficie : 280 m² environ	1/2.500
ER15	Aménagement d'une voie	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 55 m environ Largeur : 5 m environ	1/2.500
ER16	Aménagement d'un trottoir ou d'un cheminement piéton	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 95 m environ Largeur : 1,5 m environ	1/2.500
ER17	Création d'un espace de collecte des eaux pluviales	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 155 m environ Largeur : 1,5 m environ	1/2.500
ER18	Création d'un espace de collecte des eaux pluviales	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 80 m environ Largeur : 1,5 m environ	1/2.500
ER19	Aménagement d'un trottoir ou d'un cheminement piéton	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 70 m environ Largeur : 2 m environ	1/2.500
ER20	Création d'un espace de collecte des eaux pluviales	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 90 m environ Largeur : 3 m environ	1/2.500
ER1	Création d'un espace de collecte des eaux pluviales	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 130 m environ Largeur : 3 m environ	1/2.500
ER22	Aménagement d'un trottoir ou d'un cheminement piéton	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 210 m environ Largeur : 3 m environ	1/2.500
ER23	Création d'un espace de collecte des eaux pluviales	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 195 m environ Largeur : 3 m environ	1/2.500
ER24	Création d'un espace de collecte des eaux pluviales	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 150 m environ Largeur : 3 m environ	1/2.500
ER25	Aménagement d'une voie	Commune de Verrens-Arvey	Longueur : 50 m environ Largeur : 1,5 m environ	1/2.500
ER26	Aménagement d'une aire de retournement	Commune de Verrens-Arvey	Superficie : 370 m² environ	1/2.500
ER27	Aménagement d'un espace d'accueil panoramique	Commune de Verrens-Arvey	Superficie : 1020 m² environ	1/5.000
ER28	Aménagement d'un stationnement	Commune de Verrens-Arvey	Superficie : 1440 m² environ	1/5.000

UA	Zone urbaine à vocation dominante de développement de l'habitat
Dont UAa	Zone urbaine à vocation dominante de développement de l'habitat, où la hauteur fixée par le règlement écrit est plus réduite
UH	Zone urbaine limitée à l'évolution du bâti existant
1 AUa	Zone à urbaniser au sein de laquelle les nouvelles constructions autorisées au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone
1 AUb	Zone à urbaniser dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble
2 AU	Zone à urbaniser dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou à une révision du plan local d'urbanisme
A	Zone agricole
Dont Aa :	Secteur agricole protégé des espaces présentant une sensibilité écologique ou paysagère
Dont Ah :	Secteur agricole réservé à la gestion du bâti existant
N	Zone naturelle et forestière
————	Limite de zones
	Boisements
	Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts (article L123-1-5-8° du code de l'urbanisme)
	Changement de destination des bâtiments agricoles (article L123-3-1 du code de l'urbanisme)
	Périmètre d'application du permis de démolir au titre des articles R421-28 et L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
	Elément du paysage à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier (article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme), dont le patrimoine bâti (PB) et le petit patrimoine (PP)
	Zone humide à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier (article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme)
	Espaces contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue (article R123-11 du code de l'urbanisme)
▪▪▪▪▪▪▪▪	Principe d'alignement à respecter
	Périmètre de risques identifiés dans le cadre du Plan d'indexation en Z (P.I.Z.) inséré dans les annexes du P.L.U.
————	Limite du périmètre des orientations d'aménagement et de programmation
	Bâtiments agricoles liés à une activité d'élevage
	Bâtiments et voiries nouvelles non cadastrés

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Commune de VERRENS-ARVEY

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1 ZONAGE

Echelle :1/5000ème

Révision n°1 : 16 février 2001
Révision n°2 : 25 avril 2013
Modification n°1 : 5 septembre 2016

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal approuvant la révision du plan d'occupation des sols valant plan local d'urbanisme

En date du : 25 avril 2013
Le Maire

N

VOIR PLAN AU 1/2.500

Communes limitrophes : Commune de Jarsy, Commune de Plancherine, Commune de Cléry, Commune de Mercury, Commune de Gilly-sur-Isère, Commune de Tournon, Commune de Frontenex